

DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 09/09/2025

Nombre de membres		
Afférents	Présents	Qui ont pris part au vote
15	9	15

Vote
A l'unanimité
Pour : 15
Contre : 0
Abstention : 0

Acte rendu exécutoire après dépôt
en Sous préfecture de Cognac
Le 16 septembre 2025
Et
Publication ou notification du :

L'an 2025, le 9 Septembre à 18h30, le Conseil Municipal de la Commune de Salles d'Angles s'est réuni à la Mairie, lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence de Monsieur GÉRON Marcel, Maire, en session ordinaire. Les convocations individuelles, l'ordre du jour ont été transmis par écrit aux conseillers municipaux le 27/08/2025. La convocation et l'ordre du jour ont été affichés à la porte de la Mairie le 28/08/2025.

Présents : M. GÉRON Marcel, Maire, Mmes : BAURÉ-BOUTHOLEAU Corinne, BELLENGUEZ Régine, BONNORON Christine, MICHEL Céline, MM : LACROIX-PERRIN Rodolphe, MERY Olivier, MOURGERE Géraud, RONDEAU Bernard

Excusé(s) ayant donné procuration : Mmes : PARTAUD Ingrid à Mme BONNORON Christine, VAN LANDEGHEM Florence à M. RONDEAU Bernard, VARACHAUD Annie à Mme BAURÉ-BOUTHOLEAU Corinne, MM : BELLAVOINE Paul à M. GÉRON Marcel, LACROIX Hervé à M. MERY Olivier, MOUGIN Brice à M. LACROIX-PERRIN Rodolphe

A été nommé(e) secrétaire : Mme BAURÉ-BOUTHOLEAU Corinne

2025-09-02 – Mission MOE pour le marché de travaux du Café associatif.

Vu l'article L.2122-21 du Code Général des Collectivités Territoriales ;

Vu l'article R.2122-8 du Code de la commande publique ;

Considérant que par délibération du 09 avril 2025, le Conseil Municipal a approuvé la réalisation d'un Café associatif ;

Considérant que l'architecte retenu pour réaliser le Permis de Construire correspondant au projet, désigné ATELIER W ;

Vu le devis d'honoraires proposé par ATELIER W ;

Considérant que le seuil de la mission de Maîtrise d'Œuvre est inférieur à 40 000 € HT ;

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré :

- **DECIDE** d'attribuer le marché de Maîtrise d'Œuvre à ATELIER W, afin de lancer un appel d'offres pour les travaux à effectuer ;
- **ACCEPTE** la proposition d'ATELIER W, pour un montant de 9 000,00 € HT ; 10 800,00 € TTC ;
- **INDIQUE** qu'un nouveau Plan de financement prévisionnel est à adapter ;
- **AUTORISE** Monsieur le Maire ou son représentant à signer tous les documents afférents.

Envoyé en préfecture le 16/09/2025

Reçu en préfecture le 16/09/2025

Publié le

ID : 016-211603592-20250909-20205_09_02-DE



Fait et délibéré les jours, mois et an susdits.
Au registre suivent les signatures

Pour copie conforme :

En mairie, le 11/09/2025

Le Maire

Marcel GERON

